

Commune ou EPCI :

Dépenses inscrites au compte administratif 2020 pour le fonctionnement de(s) l'école(s) publique(s)

NATURE DES DEPENSES	montant CA 2020	
	classes maternelles	classes élémentaires
DEPENSES OBLIGATOIRES		
1 l'entretien des locaux liés aux activités d'enseignement, ce qui inclut outre la classe et ses accessoires, les aires de récréation, les locaux sportifs, culturels ou administratifs...(frais de personnel)		
2 l'ensemble des dépenses de fonctionnement des locaux désignés ci-dessus telles que chauffage, eau, électricité, nettoyage, produits d'entretien ménager, fournitures de petit équipement, autres matières et fournitures, fournitures pour l'entretien des bâtiments, contrats de maintenance (photocopieur, extincteurs, ...), assurances (locaux affectés aux activités d'enseignement, responsabilité civile de l'établissement) ...		
3 - l'entretien et, s'il y a lieu, le remplacement du mobilier scolaire et du matériel collectif d'enseignement		
4 la location et la maintenance de matériels informatiques pédagogiques ainsi que les frais de connexion et d'utilisation de réseaux afférents		
5 les fournitures scolaires (matériels pédagogiques et ouvrages à usage collectif), les dépenses - pédagogiques et administratives nécessaires au fonctionnement des écoles publiques (registres, imprimés, téléphone, affranchissement, redevance TV...)		
6 - la rémunération des agents territoriaux de service des écoles maternelles (salaire et charges)		
7 la rémunération des intervenants extérieurs, recrutés par la commune, chargés d'assister les enseignants pendant les heures d'enseignement prévues dans les programmes officiels de l'éducation nationale		
8 la quote-part des services généraux de l'administration communale ou intercommunale nécessaire au fonctionnement des écoles publiques		
9 le coût des transports pour emmener les élèves de leur école aux différents sites pour les activités scolaires (dont sorties scolaires obligatoires correspondant aux enseignements réguliers nécessitant un déplacement hors de l'école : activité piscine, gymnase, salle de sport, bibliothèque municipale...) ainsi que le coût d'utilisation de ces équipements (tickets d'entrée)		
TOTAL DES DEPENSES		
Nombre d'élèves (rentrée scolaire - septembre 2020)		
Coût moyen par élève (dépenses/élèves)		

DEPENSES FACULTATIVES (à caractère social)	classes maternelles	classes élémentaires
- fournitures scolaires individuelles (à usage privatif)		
sorties scolaires avec nuitées (comprenant au minimum une nuitée) : voyages collectifs d'élèves, classes de découverte, classes d'environnement, classes culturelles (circ MIN EN du 21/09/1999) (ex : classe de mer - neige - nature - verte...)		
- sorties scolaires occasionnelles sans nuitée : activités organisées dans des lieux offrant des ressources naturelles ou culturelles		
- cantine		
- garderie		
- arbre de Noël		
- emplois EVS/AVS (part restant à la charge de la commune)		
T.A.P		
Montant par élève		

Merci de compléter ce questionnaire et de le retourner pour le 30/06/2021 à :

Préfecture des Côtes d'Armor
 Direction des relations avec les collectivités territoriales
 Bureau du contrôle budgétaire
 Place du Général De Gaulle
 BP 2370 22023 Saint Briec Cedex

Le Maire ou le Président,